Ville d'Isbergues
5A, place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 26/06/2025
Reçu en préfecture le 26/06/2025
Publié le 27 JUIN 2025
ID : 062-216204735-20250619-25_03_14-DE

DCM 25.03.14

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 juin 2025

Date de convocation : 12 juin 2025

Objet :

Admission en non-valeur sur le budget général

Votes pour : 25
Vote contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf juin, à dix-huit heures, le conseil municipal de la ville d'Isbergues, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David THELLIER, Maire.

Étaient présents : M. David THELLIER – M. Éric HEUGUE - Mme Laurie LECRINIER – M. Laurent DANEL - Mme Nathalie LEGRAND – Mme Sandrine ALLOUCHERIE – M. Sébastien MILON – Mme Aude DERVILLERS – Mme Marie-France VERREMAN – Mme Marie-Paule CLAREBOUT – M. Benoît COUPET – Mme Véronique LUPART – M. Vincent GALLOIS – Mme Hélène BARRAS – M. Michaël DELHAYE – Mme Stéphanie DELMARE – M. Maxime THERY – Mme Micheline DAUTRICHE – M. Pascal GANTOIS – M. Thierry DISSAUX – M. Michel BINCTEUX – M. Didier RINGARD, formant la majorité des membres en exercice.

Membres excusés ayant donné procuration :

- Mme Caroline BERROD a donné procuration à M. Sébastien MILON ;
- Mme Nathalie DELZONGLE a donné procuration à M. Pascal GANTOIS ;
- Mme Séverine GODART a donné procuration à Mme Laurie LECRINIER ;

Membres absents : M. Stève CAMPAGNE – Mme Noémie MATTON – Mme Frédérique SAUVAGE – Mme Céline COTTREZ.

Monsieur Vincent GALLOIS est nommé secrétaire de séance.

****

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'état des restes à recouvrer établi par la trésorerie de Lillers présente des recettes antérieures ne pouvant être recouvrées malgré toutes les démarches de recouvrements réalisées par les services de la trésorerie.

Ville d'Isbergues
5A, place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 26/06/2025
Reçu en préfecture le 26/06/2025
Publié le 27 JUIN 2025
ID : 062-216204735-20250619-25_03_14-DE

DCM 25.03.14

Les sommes dues concernent différents frais de garderie et de cantine des années 2016 à 2024 pour un montant global de 866.81 **€.**

Compte tenu des motifs invoqués par le comptable, il convient d'accepter les admissions en non-valeur de ces pièces irrécouvrables, et de préciser que les crédits seront inscrits au compte 6541 « Créances admises en non-valeur » .

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après délibération :

- **DECIDE** d'accepter l'admission en non-valeur de la liste n° 7486210132 pour un montant de 866.81 €;

- **PRECISE** que les crédits seront inscrits au compte 6541 « Créances admises en non-valeur ».

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

David THELLIER
Maire de la Commune de
ISBERGUES
26 juin 2025

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.